



Département de la Manche
Commune de GENÊTS

2026/04
PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures, le conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Genêts, sous la présidence de Mme BRUNAUD-RHYN Catherine, Maire.

Étaient présents : Mme BRUNAUD-RHYN Catherine, M. MORALES Thierry, M. PAILLEY Christophe, M. PALMETTI Patrick, Mme EVERWYN Marie-Christine, Mme GARRABÉ Élise, Mme MORIN Carole, Mme ZABOLLE Géraldine, M. MARIE Nicolas, Mme HOREL Christiane, M. COCAIGN Jean-Yves

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Mme MORIN Carole

Date de convocation : le 23/04/2026

Date d'affichage : 23/03/2026

Présents : 11

Votants : 11

Approbation du compte-rendu du conseil municipal

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 1^{er} avril 2026.

Madame HOREL demande que les remarques formulées dans son mail du 24 avril soient inscrites dans le procès-verbal de la réunion du 1^{er} avril 2026.

Mme le Maire répond que cela va être fait.

Le procès-verbal de la réunion du 1^{er} avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

2026/04/01 : Compte administratif 2025 - CCAS

Sous la présidence de Madame Marie-Christine EVERWYN, adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif du Budget CCAS 2025 qui s'établit ainsi:

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 2 334.42 €

Recettes : 3 000.00 €

Excédent antérieur reporté 1 325.03 €

Excédent de Fonctionnement : 1 990.61 €

Hors de la présence de Madame Catherine BRUNAUD-RHYN, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif CCAS 2025.

2026/04/02 : Vote du compte de gestion 2025 – CCAS

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion 2025, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2026/04/03 : Compte administratif 2025

Sous la présidence de Madame Marie-Christine EVERWYN, adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif du Budget CCAS 2025 qui s'établit ainsi:

Section de Fonctionnement :

Dépenses :	480 952.62 €
Recettes :	553 878.08 €
Excédent antérieur reporté	271 628.55 €
<u>Excédent de Fonctionnement : 344 554.01 €</u>	

Section d'Investissement :

Dépenses :	128 891.14 €
Recettes :	206 558.42 €
Déficit antérieur reporté	151 468.43 €
Reste à réaliser Recettes :	76 969.00 €
<u>Excédent d'Investissement : 3 167.85 €</u>	

Hors de la présence de Madame Catherine BRUNAUD-RHYN, maire, le conseil municipal approuve à 9 POUR et 2 Abstentions (Mme HOREL, M. COCAIGN) le compte administratif 2025.

2026/04/04 : Vote du compte de gestion 2025

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à 11 POUR et 1 abstention (Mme HOREL) le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le Receveur d'Avranches, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2026/04/05 : Affectation du résultat 2025

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-151 468.43 €		77 667.28 €	76 969.00 €	76 969.00 €	3 167.85 €
FONCT	271 628.55 €		72 925.46 €			344 554.01 €
	120 160.12		270 752.86			347 721.86

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Constatant que le compte administratif du budget du CCAS présente les résultats suivants:

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST					0.00 €	0.00 €
FONCT	1 325.03 €		665.58 €			1 990.61 €
	1 325.03	1 325.03	1 990.61			1 990.61

Constatant la dissolution du CCAS au 31/12/2025 et la reprise des résultats du CCAS dans le Budget prévisionnel,

Le conseil municipal,

décide avec 9 POUR et 2 Abstentions (Mme HOREL, M. COCAIGN) d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	346 544.62 €
Report d'investissement (001)	
001 dépenses d'investissement	73 801.15 €
001 recettes d'investissement	- €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	

Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	346 544.62 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

2026/04/06 : Vote des taux d'imposition 2026

Madame Le Maire rappelle les taux d'imposition en vigueur en 2025

- Taxe Foncière sur le bâti 42.49 %
- Taxe Foncière sur le Non Bâti 29.18 %
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires 11.53%

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir ces taux d'imposition pour l'année 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 comme suit :

Taxes	Taux votés en 2026
Taxe foncière bâti	49.42 %
Taxe foncière non bâti	29.18 %
Taxe d'habitation (TH)	11.53

2026/04/07 : Vote du budget 2026

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement		
Vote au titre du présent budget	766 390.62 €	419 846.00 €
Résultat de fonctionnement reporté		346 544.62 €
TOTAL DE LA SECTION	766 390.62 €	766 390.62 €
	DÉPENSES	RECETTES
Section d'investissement		
Vote au titre du présent budget	201 674.86 €	198 506.12 €
Résultat d'investissement reporté	- 73 801.15 €	-
Reste à réaliser		76 969.89 €
TOTAL DE LA SECTION	275 476.01 €	275 476.01 €

Le conseil approuve à approuve à 9 POUR et 2 Abstentions (Mme HOREL, M. COCAIGN) le budget communal présenté.

Le conseil municipal à l'unanimité donne le pouvoir au Maire pour procéder à des mouvement de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section au titre de la fongibilité en M57 à l'exclusion des dépenses de personnel dans la section de fonctionnement dans la limite de 7,5 % et dans la section d'investissement dans la limite de 7,5 %

2026/04/08 : Subvention aux associations 2026

Les membres de la commission finances ont travaillé sur les demandes de subventions. Ils proposent la répartition suivante avec un avis favorable lors de la commission du 22 avril 2026.

* sous réserve que les événements aient bien lieu et que les documents soient réceptionnés

		2026
Associations	Président	Montant voté
AGEB	BEAUCHAIS Florence	100.00 €
APE (parents d'élèves)	Celine QUINTON	100.00 €
Association des courses	LEROY Guy	150.00 €
Association des éleveurs de la Baie Du Mont Manet au Bec d'Andaine	CERBONNEY François	100.00 €
Association des guides	Colonne1	100.00 €
Club des mouettes	Joëlle LALISSE	100.00 €
Comité des fêtes	Patrick LACOMBE	100.00 €
Le Hérifon	HUET Isabelle	
SNSM	Emmanuel PICHARD	100.00 €
Sté Communale de chasse	Jean Claude LALISSE	100.00 €
Syndicat des guides	Kévin GILBERT-BRIAND	100.00 €
UNC anciens combattants	Maurice GOBINET	100.00 €
Union des Arts	Virginie Maque	
Vivre et Vieillir dans son village	Bernard LENORMAND	100.00 €

Christophe PAILLEY ne prend pas part au vote

Élise GARRABÉ ne prend pas part au vote

Activités - Evènements	Président	
Via AETERNA		800.00 €
Festival Grandes marées (Baie en scène)	Marie BROCHOT	2 000.00 €
Comedia d'ell arte (AIDAS)		750.00 €
Les moments musicaux	ROUX Béatrice	800.00 €
SNSM Vigies	Emmanuel PICHARD	300.00 €
BAHIA Tango Festival		/
Compagnie MA ROULOTTE	Ateliers théâtre à Genêts représentations sur la commune	800.00 €
Rando Baie		/

Activités sportives	Président		
Club d'escalade de l'Avranchin	Mathieu ANGOT	150.00 €	3<18ans
Canoë Club d'Avranches	Laurent DEBIEU	0.00 €	0<18ans
AS Jullouville-Sartilly	Abel CAHU	150.00 €	3<18ans
Club Ultimate Sartilly	Sébastien Lefranc	50.00 €	1<18ans

Le conseil municipal à l'unanimité, vote la répartition des subventions présentées et précise que les subventions ne seront versées que sous réserve d'une demande effective, que les événements aient bien lieu et que les documents soient réceptionnés. Pour les clubs sportifs, en fonction du nombre et de l'âge des habitants de Genêts membres.

2026/04/09 : Fond de solidarité pour le logement (FSL)

Par courrier du 28/01/2026, le Département de la Manche propose au Conseil Municipal de Genêts de statuer sur la participation au fond de solidarité pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.

Le fond de solidarité pour le logement de la Manche a pour objectif de permettre à des personnes en difficultés financière ou/et sociale d'accéder, de s'installer ou de se maintenir de manière durable dans un logement locatif par l'octroi d'aides financières, de garantie et de mesures d'accompagnements social.

Le montant de la participation financière des Communes est fixé à 0,60 € par habitant.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de participer à hauteur de 0,60€/ habitant (soit 457*0,60=274,20€)

2026/04/10 : Fond d'aide aux jeunes

Le Département de la Manche propose au Conseil Municipal de Genêts d'adhérer au fond d'aide aux jeunes pour l'année 2026.

Soutenir les jeunes de moins de 25 ans, sous condition de ressources en favorisant leur insertion professionnelle et sociale tel est l'objectif du fond d'aide aux jeunes, piloté par le département de la Manche et auquel participent plusieurs partenaires financiers dont de très nombreuses collectivités.

Le montant de la participation financière des Communes est fixé à 0,23 € par habitant.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de participer à hauteur de 0,23€/ habitant (soit 457*0,23=105,11€).

2026/04/11 : Commission communale des impôts directs

Conformément à l'article 1650-1 du Code Général des Impôts, il appartient au Conseil Municipal de proposer à l'administration fiscale une liste de contribuables susceptibles d'être retenus par elle comme commissaires communaux des impôts directs (taxe d'habitation – foncier bâti et non bâti – taxe professionnelle).

Le Directeur départemental des finances publiques désignera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Le conseil municipal est d'accord pour dresser la liste suivante et la présenter à la Direction des Services Fiscaux.

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
MORALES Thierry	Élise GARRABÉ
Marie-Christine EVERWYN	Carole MORIN
Patrick PALMETTI	Marie-Christine BROCHOT
Nicolas MARIE	Dominique LEROY
Christophe PAILLEY	Véronique BOUILLIE
Marie-Christine FLEURY-EVERWYN	BELLIS Pascal
Cédric DE SAINT JORES	Hervé GAUTHIER
Isabelle HUET	Gin EWING
Jean-Yves COCAIGN	Philippe SIMEON
Christine TENNIERE	Joël BOUDANT
Philippe BRIANT	Mathieu PINEAU
Frédéric BOURGOIN	

2026/04/12 : Commission extra-communales : Action sociale

Madame le maire rappelle que lors du conseil municipal du 1er avril, la commission « Action sociale » a été créée. Elle propose la composition suivante :

Marie-Christine EVERWYN, Élise GARRABÉ, Carole MORIN, Marie-Christine TRUBERT, Gin EWING, Bruno TRUBERT.

Les membres du conseil valident à l'unanimité la composition de la commission

Questions diverses

- ❖ LEG : Madame le Maire répond à la question de Mme HOREL sur l'utilisation du LEGS, ci-dessous le détail :

2023

Montant reçu	545 982.32 €
Usage du legs en 2023	130 861.99 €
Montant restant	415 120.33 €

2024

Solde au 31/01/2023	415 120.33 €
Usage du legs en 2024	222 160.00 €
Montant restant prévisionnel	192 960.33 €

2025

Solde au 31/12/2024	192 960.33 €
Usage du legs en 2025	0.00 €
Montant restant prévisionnel	192 960.33 €

Utilisation

Logement rue de l'avant-garde	1 490.95 €
Reparation Chauffage Salle des Fêtes	1 402.48 €
Rénovation épicerie	20 658.00 €
Eglise	208 073.66 €
Espace intergénérationnel	121 396.89 €

- ❖ Permanences : Suite à la demande de Mme HOREL, rappel que les permanences des élus de la majorité se tiennent les samedis matin de 10h à 11h30.
- ❖ Bulletin Infos Locales : Madame HOREL demande s'il y a de prévu un espace pour l'expression de l'opposition communale. Il est rappelé que le BIL n'est pas une expression politique mais un bulletin d'information. Il n'y a pas de mot du maire ou autre expression d'élus, que ce soit la majorité ou l'opposition.
- ❖ GEMAPI fascines : Monsieur COCAIGN rappelle qu'il y a un rendez-vous GEMAPI sur les fascines de Saint Jean le Thomas, ce jeudi à 9h

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h25.

Le Maire



Le secrétaire de séance



Délibérations :

2026/04/01 : Compte administratif 2025 - CCAS

2026/04/02 : Vote du compte de gestion 2025 – CCAS

2026/04/03 : Compte administratif 2025

2026/04/04 : Vote du compte de gestion 2025

2026/04/05 : Affectation du résultat 2025

2026/04/06 : Vote des taux d'imposition 2026

2026/04/07 : Vote du budget 2026

2026/04/08 : Subvention aux associations 2026

2026/04/09 : Fond de solidarité pour le logement (FSL)

2026/04/10 : Fond d'aide aux jeunes

2026/04/11 : Commission communale des impôts directs

2026/04/12 : Commission extra-communales : Action sociale